

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Europe de M. Jospin

LIONEL JOSPIN place, avec raison, le débat sur l'avenir de l'Europe, au fond : quel est le but ultime ? Quelle Europe politique veulent les Européens ? Ayant trop tardé à livrer sa conception de la construction européenne, le premier ministre a été soupçonné, au minimum, d'être un Européen frileux parce qu'il paraissait rompre avec la tradition volontariste des socialistes depuis quarante ans. Sa réponse était donc très attendue.

Elle soulèvera beaucoup de questions et de contestations mais elle dissipe clairement ce soupçon : Lionel Jospin s'y affirme en Européen de conviction. Elle a ainsi le mérite de rappeler d'emblée que « l'Europe est, d'abord, un projet politique, un contenu avant d'être un contenant ». C'est une réponse aux propositions, allemandes notamment, qui mettent l'accent sur la nécessaire transformation institutionnelle de l'Union, autrement dit sur la distribution des pouvoirs entre les trois pôles : la Commission, le Parlement de Strasbourg et les gouvernements.

L'Europe est « une œuvre de l'esprit, un modèle de société, une vision du monde », indique M. Jospin. En d'autres termes, une ambition politique avant d'être un échafaudage institutionnel. Celle d'une Europe « forte », qui doit aider à « réguler » la mondialisation, « préserver son modèle équilibré de développement économique et social » et être « prête à supporter la charge de sa défense ». Beaucoup de ses propositions sont déjà connues

comme le « gouvernement économique de la zone euro », l'harmonisation fiscale, le traité social européen. Autre volet politique important : la clarification des compétences respectives de l'Union et des Etats. M. Jospin a raison de dire que les traités sont devenus « indéchiffrables au gré de l'empilement des politiques communes ». Il précise sa conception de la « subsidiarité » en plaçant au niveau européen la définition de « principes » ou d'« objectifs » laissant aux Etats ou aux régions « la mise en œuvre politique et technique ». Les propositions institutionnelles vont dans le même sens, celui d'un renforcement politique de l'Union : le président de la Commission gouvernerait en fonction d'un « programme de législation », le Parlement débattrait des grandes orientations. Pour dessiner un compromis entre les fédéralistes, notamment allemands et les nationalistes, notamment britanniques, M. Jospin défend la notion de fédération d'Etats-nations, concept inventé par Jacques Delors et repris par Jacques Chirac.

Cette « vision » apparaîtra sans doute trop « française » à certains de nos partenaires. Mais elle s'attaque au déficit démocratique et social dont souffre l'Union, exprimé par le scepticisme des opinions, voire des responsables. M. Jospin remet la politique au poste de commande en proposant un projet de société pour l'Europe qui marque sa différence par rapport à l'autre puissance, les Etats-Unis. On peut discuter ses conclusions, mais sa démarche ne peut qu'être approuvée.

De la fédération à l'Europe des nations libres

Les propositions de Joschka Fischer, Jacques Chirac, Tony Blair et Gerhard Schröder

LE DÉBAT SUR LA FINALITÉ

et l'organisation de l'Union européenne a été relancé en mai 2000 par le ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer. Comment faire fonctionner une Europe à trente ? Autrement dit, comment adapter les institutions actuelles de l'UE, largement inspirées de l'Europe des Six, dès 1957, à une Europe élargie ? L'intégration européenne passe-t-elle par le développement de la coopération entre les gouvernements ou par un transfert accru de compétences donc de souveraineté à la communauté ? L'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ? Si oui, quelle doit être cette architecture institutionnelle ? Le rôle du gouvernement doit-il être tenu par le Conseil des ministres ou par la Commission de Bruxelles ? Le Parlement doit-il comporter deux chambres pour représenter à la fois les citoyens et les Etats ? Le partage des pouvoirs entre les divers niveaux de décision doit-il impliquer un retour de compétences vers les Etats-membres (renationalisation) ou les régions ?

C'est à toutes ces questions que Joschka Fischer, Jacques Chirac, Tony Blair et Gerhard Schröder, ont tenté de donner une réponse.

JOSCHKA FISCHER

ET LA « PARLEMENTARISATION »

Joschka Fischer, le 12 mai 2000, à Berlin, estime que l'élargissement de l'UE sera pratiquement achevé dans dix ans. Pendant ce temps, il faudra parachever l'intégration politique. On ne peut pas imaginer un Conseil européen avec trente chefs d'Etat et de gouvernement et trente présidences qui se succèdent tous les six mois. Il propose la « parlementarisation » de l'Union dans une Fédération européenne, régie par un traité constitutionnel, qu'il appelle aussi Constitution. Mais dans cette fédération, les Etats-nations doivent être conservés.

Le Parlement européen devra comporter deux chambres pour représenter l'Europe des nations et l'Europe des citoyens. Une des

Assemblées serait composée d'élus appartenant en même temps aux Parlements nationaux ; l'autre, désignée au suffrage universel, serait une sorte de Sénat, avec soit un nombre de représentants égal pour tous les pays membres, soit un nombre proportionnel à la taille de ceux-ci.

Pour l'exécutif, il laisse ouvert le choix entre deux formules : soit le Conseil européen devient le gouvernement, soit on passe, « en se fondant sur la structure actuelle de la Commission », à l'élection directe d'un président doté de vastes pouvoirs exécutifs. « Il est toutefois possible, ajoutait-il, d'envisager différentes formes intermédiaires. »

Quant au partage des compétences, le traité constitutionnel consignera ce qui sera réglé au niveau européen et ce qui continuera à l'être à l'échelon national. « Pour être clair, dit-il, cela n'a rien à voir avec une renationalisation, au contraire. »

Il envisage la constitution d'une avant-garde, appelée « centre de gravité ». « Un tel groupe d'Etats conclurait un nouveau traité fondamental européen qui serait le noyau d'une constitution de la Fédération. » Celle-ci se doterait de ses propres institutions, d'un gouvernement, qui, « au sein de l'UE, devrait parler d'une seule voix au nom des membres du groupe (...) d'un Parlement et d'un président directement élu ». Cette avant-garde devrait rester ouverte à tous les Etats membres de l'Union qui voudraient et pourraient en faire partie. Plus tard, Joschka Fischer dira qu'il s'agit d'un « deuxième choix », pour le cas où la grande majorité des Etats ne voudraient pas avancer dans l'intégration.

JACQUES CHIRAC ET LA « CONSTITUTION »

Jacques Chirac, le 27 juin 2000, devant le Bundestag à Berlin, plaide pour une Europe plus proche des citoyens, une Europe de la prospérité, des droits de l'homme, attentive à « une organisation internationale des échanges plus équilibrée, au mieux-être des individus et respectueuse de la diversité culturel-

le », soucieuse d'une « véritable solidarité entre pays riches et pays pauvres ». L'élargissement sera, dit-il, « un multiplicateur de puissance ». Il ne veut pas d'un super Etat européen qui se substituerait aux Etats-nations et marquerait la fin de leur existence comme acteurs de la vie internationale. L'année suivante, le 9 février, au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue du sommet franco-britannique, le président de la République reprendra à son compte l'idée d'une Fédération d'Etats-nations.

A Berlin, il fixe trois objectifs : développer la démocratie en Europe, à travers le Parlement européen et les Parlements nationaux ; clarifier, sans la figer, la répartition des compétences ; doter « l'Europe-puissance » d'institutions fortes « faisant toute sa place au vote majoritaire et reflétant le poids relatif des Etats membres ».

Il propose la constitution d'un « groupe pionnier » qui ouvrirait la voie à l'approfondissement des politiques communes, éventuellement par des coopérations hors traité, notamment pour la politique économique, la défense et la sécurité, la lutte contre la criminalité. Ce « groupe pionnier » ne devrait pas donner lieu à un nouveau traité et à de nouvelles institutions, si ce n'est un secrétariat, mécanisme de coordination souple entre les membres du groupe.

L'ensemble de ces dispositions ferait l'objet d'un texte qu'on pourrait appeler « Constitution » et qui pourrait avoir été préparé soit par un comité des sages soit par une « convention », comme pour la charte des droits fondamentaux.

TONY BLAIR ET L'« EUROPE DES NATIONS LIBRES »

Tony Blair, le 6 octobre 2000, à Varsovie, se prononce pour une « Europe de nations libres, indépendantes et souveraines » qui demeurerait « une combinaison unique de pouvoirs intergouvernementaux et supranationaux ». L'Europe peut devenir une « superpuissance » mais ne doit pas devenir un super-Etat. Elle peut

« projeter un pouvoir collectif » grâce à une coopération toujours plus étroite entre ses membres. Partisan d'une clarification de la répartition des compétences, il propose une charte qui serait « un document politique et non juridique ». Pour veiller au respect des grands principes, il est en faveur du bicaméralisme, avec une chambre haute composée des élus nationaux des pays membres. Il n'est pas opposé à ce qu'un groupe d'Etats « aillent de l'avant ensemble », à condition qu'ils ne constituent pas un « noyau dur ».

Au cours de la campagne électorale actuelle, Tony Blair prendra position dans un entretien donné au *Financial Times*, pour « une Grande-Bretagne forte dans une Europe forte ».

GERHARD SCHRÖDER ET LE « COFINANCEMENT »

Gerhard Schröder, dans le texte d'orientation du Parti social-démocrate allemand, présenté le 30 avril, rappelle ses prises de position en faveur du « cofinancement » comme « principe de base » de la politique agricole commune. Dans la perspective d'une redistribution des compétences et des tâches entre l'UE et les Etats, il souhaite retransférer à un niveau national la politique agricole et structurelle pour donner aux Etats plus de marge de manœuvre pour mener une politique régionale et structurelle autonome. En revanche, il se prononce pour une « communautarisation approfondie » dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité, « dans la mesure où chaque pays pris isolément est de moins en moins en mesure de faire valoir efficacement ses intérêts internationaux ».

La Charte des droits fondamentaux devrait servir de préambule à une Constitution européenne qui prévoirait, d'autre part, le remodelage de la Commission en un organe exécutif européen fort, le renforcement des droits du Parlement européen et la transformation du conseil des ministres en une chambre européenne des Etats.

« Parce que je ne suis pas un européen tiède, je ne veux pas d'une Europe fade »

Voici un résumé du discours de Lionel Jospin (lire page 16 les principaux extraits) :

I. L'Europe doit affirmer un projet de société. Jusqu'à une période récente, l'essentiel des efforts de l'Europe s'est concentré sur la mise en



VERBATIM

place de l'Union économique et monétaire (...), mais il nous faut maintenant élargir la perspective, sous peine de réduire l'Europe à un marché et de la diluer dans la mondialisation. (...) Chacun de nos pays a ses traditions et ses règles, mais celles-ci composent un univers commun.

Cette civilisation repose sur une communauté de valeurs. Au premier rang de celles-ci, il y a la démocratie et les droits de l'homme. (...) L'Europe refuse de dissocier la prospérité économique du progrès social et c'est pour proclamer ces valeurs que nous avons doté l'Union d'une Charte des droits fondamentaux (...).

Cette communauté de destin doit mieux inspirer nos politiques communes. L'Europe a besoin de plus de solidarité économique. (...) Pour équilibrer l'édifice de l'Union, il nous faut maintenant nous doter d'un gouvernement économique de la zone euro. (...) Créons un fonds d'action conjoncturelle qui permettrait de soutenir tout pays membre frappé par les turbulences économiques mondiales. (...) Cette cohérence économique doit être au service de la solidarité sociale. Un véritable droit social européen fixant des normes communes ambitieuses doit être édifié. (...) Notre perspective

doit être un traité social européen. (...) Au service de l'emploi, l'Europe doit avoir une ambition industrielle forte et le continent doit s'affirmer comme le continent de la science et de l'innovation.

L'unité de l'Europe appelle des droits et protections renforcés pour tous les Européens. Nous devons édifier un espace de droit commun et la Cour européenne de justice devrait pouvoir être saisie, sous certaines conditions, directement par les citoyens.

II. L'Europe doit peser sur le cours du monde. Je veux une Europe forte qui assume pleinement sa responsabilité dans la redéfinition de l'ordre mondial et qui se donne les moyens de porter son message de paix, de solidarité et de pluralisme. Au nom de ce pluralisme, l'Europe doit faire vivre la diversité culturelle, qui est un des éléments les plus précieux du patrimoine de l'humanité.

L'Europe a vocation à défendre la paix et la démocratie dans le monde. Elle est capable de faire entendre sa voix grâce à une politique étrangère commune. (...) Pour assurer sa sécurité, mais aussi pour contribuer au maintien de la paix dans le monde, elle a besoin d'une défense commune.

L'Europe doit aider à construire la régulation dont le monde a besoin. (...) Il faut donner un cadre stable à l'économie mondiale, (...) établir un commerce équitable, (...) et il n'est de développement que durable.

III. L'Europe politique exige des réformes profondes. Un débat est engagé sur l'avenir de l'Union et le terme de cette réflexion a été fixé

à 2004. (...) Faire l'Europe sans défaire la France : tel est mon choix politique. Ainsi je fais mienne la belle idée de « *fédération d'Etats-nations* ». Fédération signifie pour certains un exécutif européen qui tirerait sa légitimité du seul Parlement européen. Cet exécutif aurait le monopole de la diplomatie et de la défense et les Etats actuels auraient le statut des Länder allemands ou des Etats fédérés américains. La France ne saurait accepter (...) cette conception de la fédération.

Si nous voulons aller vers une « *fédération d'Etats-nations* », il faut clarifier les compétences respectives de l'Union et des Etats. (...) Elle implique que les Parlements nationaux soient mieux associés à la construction européenne (...).

Dans la perspective de l'élargissement, les coopérations renforcées seront indispensables. (...) Les institutions européennes doivent gagner en cohérence et efficacité. Le système institutionnel est construit autour du triangle de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Cet équilibre est essentiel mais des évolutions sont néanmoins nécessaires (...) et je propose la désignation d'un président de la Commission issu de la formation politique européenne victorieuse aux élections européennes. (...) Le Conseil devrait avoir la responsabilité d'approuver un véritable programme de « *législature* » pluriannuel. (...) Ces voies dessinent la perspective, à laquelle je suis favorable, d'une Constitution européenne. (...) Parce que je ne suis pas un européen tiède, je ne veux pas d'une Europe fade.

► Lire la totalité du discours sur le site www.lemonde.fr

Des réformes institutionnelles qui concilient conservation

LA CONTRIBUTION de Lionel Jospin au débat institutionnel européen arrive après beaucoup d'autres. L'attente qu'a suscitée ainsi le premier ministre pouvait être

ANALYSE

Tirant la leçon des discussions récentes, le premier ministre innove sans bouleverser

un handicap, il en a fait un atout. En prenant suffisamment de distance, il est en mesure de tirer la leçon des discussions qui ont déjà eu lieu, des propositions avancées par les uns et par les autres et des polémiques provoquées par les idées les plus audacieuses. Lionel Jospin ne court pas ce risque. Il innove sans bouleverser. Sa conception de la réforme institutionnelle repose sur la pérennité du triangle Commission-Conseil-Parlement. L'équilibre entre ces trois organes de décision dans l'Union doit être préservé, même si chacun doit être renforcé pour rendre l'Europe plus efficace et plus accessible aux citoyens.

Le premier ministre propose que

le mode d'élection du Parlement européen soit modifié pour rapprocher les élus des électeurs. Actuellement en France et dans d'autres pays membres (mais pas partout), les députés européens sont élus à la proportionnelle sur des listes nationales. Autrement dit, ce sont les partis qui désignent les députés. Lionel Jospin propose de conserver le système proportionnel mais avec des listes régionales, comme cela avait été déjà envisagé avant les élections européennes de 1999. Il aborde prudemment la question d'une deuxième Chambre, chargée de représenter les Etats. Pour ne pas alourdir un processus de décision déjà très compliqué, il propose d'associer davantage les Parlements nationaux à la vie européenne en créant une « *Conférence permanente des Parlements ou Congrès* ».

Contrairement à ce que semblerait indiquer son nom, cette conférence permanente ne siègerait qu'une ou deux fois par an, pour contrôler le respect de la subsidiarité et débattre de l'état de l'Union.

La Commission verrait son rôle de garant des intérêts communautaires confirmé et sa légitimité soulignée par la désignation d'un président

« *issu de la formation politique européenne victorieuse des élections européennes* ». Lionel Jospin reprend là une idée de Jacques Delors, en laissant cependant la possibilité de ne pas choisir la tête de liste du parti le plus fort, comme le voulait l'ancien président de la Commission.

Le premier ministre insiste sur le rôle central du Conseil européen, réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres, auquel appartient également le président de la Commission. Le Conseil devrait approuver un « *véritable programme de législature* », se réunir plus fréquemment – tous les deux mois au lieu des trois réunions par an actuelles –, et aurait le droit de dissoudre le Parlement sur proposition de la Commission ou des Etats membres, en contrepartie de la possibilité pour le Parlement de censurer la Commission.

PARTAGE DES RÔLES

En revanche, Lionel Jospin n'a pas retenu l'idée de réformer la présidence tournante de l'Union (qui change tous les six mois) en faveur d'une présidence plus longue, donc plus stable et plus efficace. Il est vrai qu'avec une présidence de deux ans

et une Europe élargie à trente pays, la France, par exemple, n'assumerait la présidence de l'Union qu'une fois tous les... soixante ans.

Une des principales innovations institutionnelles proposées par Lionel Jospin concerne la création d'un « *Conseil permanent des ministres* », sorte de vice-premiers ministres qui représenteraient leurs gouvernements à Bruxelles et l'Europe dans leurs pays respectifs. Cette idée, lancée depuis quelque temps par Jacques Delors, était soutenue par le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici, mais critiquée par son ministre de tutelle, Hubert Védrine. Responsable de l'impulsion et de la coordination de la politique européenne avec la Commission, ce nouveau conseil allègerait la tâche des ministres des affaires étrangères qui pourraient se consacrer à la diplomatie européenne commune.

Une nouvelle répartition des pouvoirs entre l'Union et les Etats, qui fait l'objet d'une revendication quasi unanime en Europe, n'est pas rejetée par Lionel Jospin. Il y a les compétences de l'Union, les compétences partagées (formation, éducation, culture), et les compétences qui doivent rester l'apanage des Etats.

DISCOURS Lionel Jospin a prononcé, lundi 28 mai à Paris, un discours longtemps attendu sur sa vision de l'avenir de l'Europe. « *Je ne suis pas un européen tiède, je ne veux pas*

d'une Europe fade », a-t-il notamment déclaré. ● **LE CHEF DU GOUVERNEMENT** a estimé que l'Europe élargie devait affirmer un projet de société, peser sur le cours du monde et que

des réformes profondes étaient nécessaires à l'horizon 2004 pour assurer sa construction politique. ● **LIONEL JOSPIN** s'est dit favorable à une « *fédération d'Etats-nations* » qui convient

mieux, à ses yeux, à la majorité des Quinze que le projet résolument fédéral proposé par les Allemands. ● **AVANT CE DISCOURS**, le premier ministre avait consulté de nombreuses

personnalités, notamment Jacques Delors et le commissaire européen, Pascal Lamy. A l'Elysée, ce rôle de conseiller a été tenu par Michel Barnier. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

Lionel Jospin veut faire l'Europe de demain « sans défaire la France »

Dans le discours qu'il a prononcé au Centre d'accueil de la presse étrangère, lundi 28 mai à Paris, le premier ministre a rappelé les valeurs sociales communes aux Quinze et a donné sa vision de la Grande Europe. Il s'est prononcé en faveur d'une « *fédération d'Etats-nations* » et d'une Constitution européenne

L'ELYSÉE ET MATIGNON ont lancé de concert, le 11 avril, le grand débat sur l'Europe qui doit préparer le rendez-vous de 2004. L'Union européenne sera alors à la veille d'un élargissement qui va changer profondément sa nature et son organisation. Il convient donc de s'interroger sur la finalité de la construction européenne – qu'est-ce que nous voulons faire ensemble ? – et sur les moyens d'arriver à des fins communes – comment le faire ? Dans le discours qu'il a prononcé, lundi 28 mai, au Centre d'accueil de la presse étrangère, situé à la Maison de la radio à Paris, Lionel Jospin a apporté sa pierre au débat.

D'autres hommes politiques français et étrangers l'avaient précédé dans cet exercice. Mais le premier ministre a pris son temps. Son discours était annoncé depuis des mois mais il ne voulait interférer ni avec la présidence française de l'Union, qui s'est achevée le 31 décembre, ni avec les élections municipales. Il ne voulait pas non plus céder aux pressions, qu'elles fussent médiatiques, politiques ou diplomatiques. Il ne pouvait pourtant rester silencieux trop longtemps sous peine d'accréditer une légende de réserve à l'égard de la construction européenne. « *Lionel Jospin n'est pas pro, ni anti-européen, il est a-européen* », disait récemment un haut fonctionnaire de Bruxelles. Dans son discours, le premier ministre apporte un démenti : « *Parce que je ne suis pas un Européen tiède, je ne veux pas d'une Euro-*

pe fade », bien qu'il n'ait pas, estime-t-il, à convaincre de son engagement européen. Il pense en avoir donné la preuve en s'engageant dès son arrivée au pouvoir, en juin 1997, à respecter les critères de Maastricht et en menant une politique économique conforme au pacte de stabilité. C'est cette politique qui a permis à la France de se qualifier pour l'euro. Il ne cherche pas pour autant à apparaître comme un Européen béat. Lors du référendum sur le traité de Maastricht, il avait exprimé sa position par une formule ambiguë : « *Non au non* ».

Voici donc le discours qu'on attendait, prononcé devant un public sélectionné – des militants du Mouvement des jeunes socialistes – et des journalistes français et étrangers qui ont été prévenus que le chef du gouvernement ne répondrait à aucune question. Un discours qui décevra les « *européistes* » convaincus mais qui devrait satisfaire tous les partisans d'une intégration pragmatique, progressive, respectueuse des souverainetés nationales ou de ce qui en reste. Lionel Jospin ne pouvait pas être en retrait par rapport à Jacques Chirac qui a senti, dès le lendemain du discours de Joschka Fischer, le 12 mai 2000 à Berlin, que l'on ne pouvait pas laisser sans réponse cette nouvelle « *envie d'Europe* ». Le président de la République avait répondu au ministre allemand des affaires étrangères, le 27 juin, depuis un lieu symbolique, le Bundestag installé dans les bâti-

ments rénovés du Reichstag à Berlin. C'est peu dire que les propos du chef de l'Etat n'avaient pas été appréciés par Matignon, qui les jugeait inopportuns dans la forme et vides sur le fond. Le ministre des affaires européennes, Pierre Moscovici, avait même déclaré que le discours présidentiel n'engageait pas « *les autorités françaises* ».

A moins de douze mois de l'élection présidentielle, le discours de Lionel Jospin devrait susciter au sein de la cohabitation moins de polémiques que l'année dernière. Le premier ministre avait averti dès mercredi 23 mai, avant le conseil des ministres, le président de la République, de ses intentions. Il n'a pas voulu se laisser enfermer dans un débat strictement institutionnel. Il développe donc une conception de l'Europe, de son rôle dans le monde, du rapport des citoyens au pouvoir. Il veut lutter contre un certain désenchantement à l'égard de l'Europe, qui saisit aussi bien les peuples que les responsables. Les objectifs se

sont brouillés, les procédures sont devenues opaques. Lionel Jospin veut affirmer un modèle économique et social européen capable de résister à la mondialisation et de proposer aux autres peuples une autre voie de développement que le libéralisme débridé. Cette ambition devrait trouver sa concrétisation dans des propositions telles que la conclusion d'un traité social européen, l'affirmation de la nécessité de services publics forts et efficaces, d'une politique industrielle ambitieuse. Lionel Jospin cite à cet égard les réussites d'Ariane ou d'Airbus qui n'ont pu voir le jour sans la volonté de la puissance publique.

ce atlantique n'est jamais citée et si le premier ministre ne prend pas nettement position contre la défense anti-missile préparée par le président George W. Bush, il appelle de ses vœux « *une position cohérente [des Européens] face à l'initiative controversée des Etats-Unis de créer un bouclier anti-missiles* ». Il plaide pour la diversité culturelle et veut étendre au niveau européen les mécanismes d'aide à la création cinématographique existants en France.

Lionel Jospin se déclare partisan d'associer les pays candidats à cette réflexion sur l'avenir de l'Europe. Après le large débat public, une « *convention* », sur le modèle de celle qui a mis au point la Charte des droits fondamentaux, devrait préparer le texte d'une Constitution pour une Fédération d'Etats-nations. Celle-ci serait approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement avant d'être soumise aux peuples européens. Lionel Jospin laisse clairement entendre que les Français seraient appelés à solenniser par référendum cette nouvelle avancée de l'intégration.

Pascale Robert-Diard
et Daniel Vernet

Le retour de Jacques Delors

Pendant quatre ans, les discussions entre Lionel Jospin et Jacques Delors avaient été rares. Pourtant le premier ministre, après avoir reçu la semaine dernière à Matignon, l'ancien président de la Commission de Bruxelles, s'est largement inspiré de ses idées dans les propositions de réformes institutionnelles. Ainsi a-t-il repris à son compte, avec l'idée de Fédération d'Etats-nations, le choix du président de la Commission au sein du parti ayant remporté les élections européennes. De même, l'idée de créer un conseil permanent des ministres des affaires européennes – Lionel Jospin parle de « *vice-premiers ministres* » – a été développée par Notre Europe, le groupement d'études présidé par Jacques Delors, dans une très récente contribution sur le renforcement du conseil des ministres.

En revanche, M. Jospin n'a pas retenu la création d'une « *avant-garde* » au sein de l'Union élargie, pour ne pas créer une Europe à deux vitesses et compliquer une architecture déjà peu transparente.

SOLENNISER PAR UN RÉFÉRENDUM

L'Europe qu'il propose se distingue du modèle américain. A plusieurs reprises, le premier ministre critique, ouvertement ou à demi-mot, les Etats-Unis, que ce soit pour leur unilatéralisme, pour leur volonté hégémonique dans les industries de pointe. Il veut une défense européenne capable, à l'avenir, d'aller au-delà des simples missions de maintien de la paix, susceptible de définir « *une stratégie à long terme* » pour la défense de l'Europe. L'Allian-

L'Europe de Lionel Jospin

Le Monde

29.5.01

p.16

JE suis français. Je me sens européen. Je veux une Europe qui affirme son identité, qui réponde mieux au désir de ses peuples, qui se fasse exemplaire dans le monde. C'est pourquoi le débat ne doit pas porter uniquement sur la question des institutions et de leur réforme. L'Europe est d'abord un projet politique, un « contenu » avant d'être un « contenant ». L'Europe n'est pas faite seulement de règlements, de directives ou de contentieux. Elle est d'abord une œuvre de l'esprit, un modèle de société, une vision du monde. L'idée européenne inscrite dans la réalité : voilà ce qui compte pour moi. L'Europe que j'aime, celle que je veux avec tant d'autres accomplir, a un projet de société, une vision du monde, une architecture politique.

I. L'Europe doit affirmer un projet de société

(...) L'Europe est bien plus qu'un marché. Elle est porteuse d'un modèle de société, fruit de l'Histoire et qui se déploie au travers de liens toujours plus intenses qui unissent aujourd'hui les peuples européens. Il existe un « art de vivre » à l'européenne, une façon propre d'agir, de défendre les libertés, de lutter contre les inégalités et les discriminations, de penser et d'organiser les relations de travail, d'accéder à l'instruction et aux soins, d'aménager le temps. Chacun de nos pays a ses traditions et ses règles, mais celles-ci composent un univers commun. Ce modèle de société original, nous devons désormais l'inscrire dans les traités et le faire vivre dans nos politiques. La justification de l'Europe, c'est sa différence. (...)

1. Cette civilisation repose sur une communauté de valeurs. Au premier rang de celles-ci, il y a la démocratie et les droits de l'homme. (...)

L'Europe est l'espace de la planète où l'Etat de droit est le mieux accompli. Elle est le seul ensemble politique au sein duquel la peine de mort n'existe plus. Elle est cette terre où le respect de la personne humaine est poussé à son plus haut point. Elle a vocation à porter plus loin ce message.

L'Europe refuse de dissocier la prospérité économique du progrès social. (...) C'est pour proclamer ces valeurs que nous avons doté l'Union d'une Charte des droits fondamentaux. Qu'il s'agisse de dignité et d'intégrité de la personne humaine, de libertés ou de solidarité, d'égalité, de citoyenneté ou de justice, ou encore de droits nouveaux – tels ceux qui s'attachent à la préservation de notre patrimoine naturel –, l'ensemble des principes qui fondent la civilisation européenne sont ainsi consacrés. Cette Charte mérite d'être considérée comme la clé de voûte de la construction européenne. Je souhaite qu'elle fasse partie intégrante du pacte qui unit les nations d'Europe et qui fonde, entre les Européens, une communauté de destin.

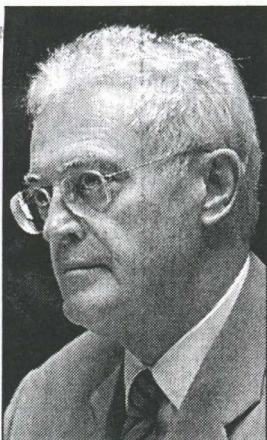
2. Cette communauté de destin doit mieux inspirer nos politiques communes.

(...) Pour équilibrer l'édifice de l'Union, il nous faut maintenant nous doter d'un gouvernement économique de la zone euro. La coordination des politiques économiques doit être considérablement accrue. Je propose que tout Etat membre consulte en amont ses partenaires et tienne compte de leur recommandation avant de prendre une décision ayant des conséquences globales sur la zone. Créons un fonds d'action conjoncturelle, auquel chaque Etat serait éligible, qui permettrait de soutenir tout pays membre frappé par les turbulences économiques mondiales. Il faut s'attaquer enfin aux comportements qui attentent à l'intérêt général européen. La lutte contre le « dumping fiscal » est une priorité immédiate : il n'est pas acceptable que certains Etats membres usent d'une concurrence fiscale déloyale pour attirer les investissements internationaux et les délocalisations des sièges sociaux de groupes européens. A terme, une harmonisation globale de la fiscalité des entreprises est nécessaire.

(...) Les conditions de travail des salariés doivent être harmonisées vers le haut. Faisons reculer la précarité et combattons les discriminations. Créons les conditions d'un dialogue social avec les syndicats à l'échelle européenne. Un véritable droit social européen fixant des normes communes ambitieuses doit être édifié, notamment en matière d'information et de participation des salariés dans la vie des entreprises, de droit des licenciements, de lutte contre le travail précaire et de politique salariale. Notre perspective doit être celle d'un traité social européen.

De même, les Européens ont besoin, pour garantir l'égalité des citoyens, leur solidarité et l'intérêt général, de services publics forts et efficaces. (...) Au service de l'emploi, l'Europe doit avoir une ambition industrielle forte. (...) Dans le même esprit, l'Europe doit s'affirmer comme le continent de la science et de l'innovation. (...) Il est urgent de constituer un véritable espace européen de la recherche, dans des domaines aussi essentiels que la santé ou l'environnement, comme l'Europe a su le faire en matière spatiale, avec l'Agence spatiale européenne.

Devant un public d'étudiants européens, le premier ministre français a exposé, lundi 28 mai, à Paris, son projet pour l'Union élargie. « Le Monde » publie de larges extraits de ses déclarations, dont l'intégralité peut être consultée sur le site Internet lemonde.fr



AFP

(...) L'Europe porte un modèle, mais un modèle ouvert au monde, notamment à la Méditerranée et à ses rives. Elle a vocation à orienter la mondialisation dans le sens du droit et de la justice.

II. L'Europe doit peser sur le cours du monde

Je veux une Europe forte, qui assume pleinement sa responsabilité dans la redéfinition de l'ordre mondial et qui se donne les moyens de porter son message de paix, de solidarité et de pluralisme.

1. Au nom de ce pluralisme, l'Europe doit faire vivre la diversité culturelle.

(...) L'Europe est consciente de cet enjeu parce qu'elle porte en elle-même une exceptionnelle diversité de cultures. (...) C'est pourquoi pour nous, Européens, la culture n'est pas une marchandise. (...) Favorisons mieux encore la mobilité des étudiants, des artistes et des chercheurs. D'ici dix ans, tous les jeunes Européens devraient pouvoir accomplir une partie de leur scolarité dans un autre pays de l'Union que le leur. Faisons de l'enseignement d'au moins deux langues européennes, dès le plus jeune âge, une règle.

(...) La culture doit bénéficier d'une politique commune, conçue spécifiquement et non dominée par les règles de la concurrence et du marché intérieur. Dans cet esprit, je propose la mise en place, au niveau européen, de mécanismes de soutien à la création cinématographique, audiovisuelle et informatique et celle de studios européens. Au moment où se multiplient dans tous nos pays les bouquets numériques, l'Europe devrait disposer d'une chaîne de télévision qui lui soit propre, sur le modèle réussi d'Arte. (...)

2. Animée par cette conception, l'Europe a vocation à défendre la paix et la démocratie dans le monde.

Face aux tentations de l'unilatéralisme – c'est-à-dire de la loi du plus fort ou des visions trop simples –, l'Europe doit être un facteur d'équilibre dans les relations internationales. Elle ne veut pas être une puissance dominante mais elle peut mettre sa puissance au service de valeurs.

L'Europe est capable de faire entendre sa voix grâce à une politique étrangère commune. Approfondissons nos « stratégies communes » dans les zones du monde où nos intérêts sont en jeu. Renforçons le rôle du haut représentant pour la PESC. Veillons à la cohérence de nos diplomatie nationale avec la définition d'une politique qui nous soit commune. Travaillons au rayonnement, à travers le monde, d'une Europe présente et active. L'unification de la représentation externe de la zone euro à travers une présidence élargie de l'eurogroupe y contribuera. Mettons-la en place à brève échéance. Pour assurer sa sécurité, mais aussi pour contribuer au maintien de la paix dans le monde, l'Europe a besoin d'une défense commune. (...)

La priorité va aujourd'hui au renforcement d'une politique de prévention des conflits, qui est la mieux à même d'assurer une sécurité durable. Dans le même temps, l'Europe doit définir, en fonction de ses intérêts propres et dans le respect de ses alliances, une stratégie de défense à long terme. Cela suppose en particulier qu'elle adopte une position cohérente face à l'initiative controversée des Etats-Unis de créer un bouclier antimissile.

3. L'Europe doit aider à construire la régulation dont le monde a besoin.

(...) Il faut donner un cadre stable à l'économie mondiale. (...) Renforçons le rôle des institutions de Bretton Woods dans la gestion et la prévention des crises. Assurons mieux leur transparence et leur responsabilité politique. Premier actionnaire de ces institutions, l'Union européenne doit y faire entendre sa voix. Réfléchissons, pour les pays de la zone euro, à une représentation coordonnée, voire unique, dans ces institutions. (...) L'Europe continuera d'affirmer ses positions en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale. Nous voulons un commerce équitable. L'Europe s'est battue pour la création de l'OMC parce que cette organisation traite les conflits commerciaux par des procédures objectives, en nous préservant de l'unilatéralisme. Cette régulation va dans l'intérêt même de l'essor du commerce international. (...) La libéralisation du commerce n'a pas à porter atteinte aux services publics, à la diversité culturelle, au progrès social ou à la sécurité alimentaire. Il faut que l'Europe accentue son effort de solidarité envers les pays en développement pour faire reculer la pauvreté. (...)

Il n'est de développement que durable. (...) L'Europe sait que la Terre n'est pas un stock inépuisable de ressources naturelles. (...) C'est pourquoi elle est à la tête du combat pour le développement durable, au moment où les Etats-Unis semblent éluder leurs responsabilités. (...)

III. L'Europe politique

exige des réformes profondes

(...) Je ne sépare pas la France de l'Europe. Comme tant d'autres Européens convaincus, je désire l'Europe mais je reste attaché à ma nation. Faire l'Europe sans défaire la France – ni aucune des autres nations européennes : tel est mon choix politique.

1. Ainsi, je fais mienne la belle idée de « fédération d'Etats-nations ».

« Fédération » : voilà un mot qui présente les apparences de la simplicité et les attraits de la cohérence, mais qui recèle en réalité une diversité de sens. Pour certains, ce terme signifie un exécutif européen qui tirerait sa légitimité du seul Parlement européen. Cet exécutif aurait le monopole de la diplomatie et de la défense. Dans ce nouvel ensemble, les Etats actuels auraient le statut des Länder allemands ou des Etats fédérés américains. La France, comme d'ailleurs d'autres nations européennes, ne saurait accepter un tel statut ni cette conception de la « fédération ».

Si, en revanche, on entend par « fédération » une démarche progressive et maîtrisée de partage ou de transfert de compétences au niveau de l'Union, alors on se réfère à la « fédération d'Etats-nations », selon la formule forgée par Jacques Delors. C'est là une notion à laquelle je souscris pleinement. D'un point de vue juridique, elle peut sembler ambiguë. Mais je la juge politiquement pertinente, car l'Europe est une construction politique originale, mêlant de façon indissociable en un précipité singulier deux éléments différents : l'idéal fédératif et la réalité des Etats-nations européens.

C'est pourquoi la notion de « fédération d'Etats-nations » traduit avec justesse la tension constitutive de l'Union européenne. Il y a les nations, fortes, vivantes, attachées à leur identité, qui font la richesse de notre continent. Et puis il y a aussi la volonté d'unir, de bâtir un ensemble qui rendra chacun plus fort. Il y a d'un côté l'histoire, marquée par les rivalités et les égoïsmes nationaux, et de l'autre le projet, tourné vers l'harmonie et l'alliance. Des éléments fédératifs très forts existent déjà : la primauté du droit européen, sanctionnée par la Cour de justice, une Commission indépendante,

un Parlement européen élu au suffrage universel, le marché et la monnaie uniques. Mais la coopération intergouvernementale occupe encore une place importante et restera indispensable.

Si nous voulons aller vers une telle fédération, il nous faut clarifier les compétences respectives de l'Union et des Etats. Il faut le faire selon le principe de la subsidiarité. Cela doit être l'occasion de simplifier des traités qui sont devenus indéchiffrables au fil des négociations successives et au gré de l'empilement des politiques communes.

Cette clarification ne doit pas remettre en cause des compétences partagées. (...) A fortiori, nous devons refuser la renationalisation de politiques jusqu'à présent définies et conduites au niveau de l'Union. Il y aurait un paradoxe à suggérer des pas en avant vers une plus forte intégration européenne tout en commençant par opérer des replis nationaux. Je pense en particulier aux fonds structurels. Quant à la politique agricole commune, elle doit rester au niveau européen mais être réorientée. Tout en préservant la compétitivité de notre agriculture, il faut aider les agriculteurs à produire mieux pour répondre aux attentes de qualité et de sécurité alimentaires. La politique agricole commune doit encourager un développement plus équilibré de l'espace rural, préservant la diversité des terroirs et des pratiques agricoles. Il conviendra en revanche de mieux assurer dans certains domaines la répartition « verticale » des compétences : le cadre général, fait de principes ou d'objectifs, serait alors défini au plan européen tandis que la mise en œuvre politique et technique serait assurée par les Etats ou les régions, selon les formes constitutionnelles et les institutions administratives de chaque Etat membre. Ainsi évitera-t-on la multiplication des normes de détail jugées souvent à juste titre – je pense par exemple à la chasse – comme excessivement tatillonnes.

Une « fédération d'Etats-nations » implique que les Parlements nationaux soient mieux associés à la construction européenne. Renforçons les pratiques actuelles, trop timides, de concertation entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Confions à un organe commun – Conférence permanente des Parlements ou « Congrès » – un vrai rôle politique. Réuni en sessions périodiques, il contrôlerait le respect de la subsidiarité par les instances communautaires et débattrait chaque année de « l'état de l'Union ». (...)

Dans la perspective de l'élargissement, les coopérations renforcées seront indispensables. (...) Ceux qui souhaitent aller de l'avant devront pouvoir le faire. C'est pourquoi le mécanisme des coopérations renforcées a été judicieusement assoupli à Nice. Il pourrait évidemment trouver à s'appliquer en matière de coordination économique, autour de l'euro, mais aussi dans des domaines tels que la santé ou l'armement. Ces coopérations permettront à un groupe d'Etats de renouveler la force d'entraînement

qui a toujours été indispensable à la construction européenne.

2. L'Europe doit constituer, pour ses citoyens, un véritable espace politique.

(...) Je souhaite une réforme profonde du mode d'élection actuel [du Parlement européen]. Recherchons un mode de scrutin combinant, dans chaque Etat membre, la proportionnelle et un système de grandes circonscriptions régionales. Ceci permettrait de rapprocher l'élu de l'électeur. Entre deux élections, cette vie démocratique ne doit pas s'assoupir. Dans cet esprit, je propose trois pistes. D'abord, la consultation directe de la société civile, grâce à des forums de dialogue. (...) Ensuite, l'organisation régulière, au sein des Etats membres, de consultations sur un sujet politique important, clairement identifié et de nature européenne. Cette consultation se ferait à travers les Parlements nationaux ou des forums ad hoc. Enfin, le renforcement du rôle du médiateur européen, dont l'existence reste ignorée par l'immense majorité des citoyens européens. (...)

3. Les institutions européennes doivent gagner en cohérence et en efficacité.

Le système institutionnel européen est construit autour du triangle de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Cet équilibre reste essentiel. Des évolutions sont néanmoins nécessaires. Il faut mieux garantir l'intérêt général européen. C'est là le rôle de la Commission européenne. Son autorité et sa légitimité politiques sont donc à renforcer. A cette fin, je propose la désignation d'un Président de la Commission issu de la formation politique européenne victorieuse aux élections européennes. (...)

Je propose d'instituer, pour le Conseil européen, un droit de dissoudre le Parlement, sur proposition de la Commission ou des Etats membres (...). Comme la Commission, le Conseil a besoin d'être renforcé parce qu'il ne joue plus suffisamment son rôle. Le futur traité devrait consacrer pleinement le Conseil européen rassemblant les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que le président de la Commission. Ce Conseil devrait avoir la responsabilité d'approuver un véritable programme de « législation » pluriannuel, à partir d'une proposition de la Commission et du Parlement européen. Il devrait se réunir de façon plus fréquente – par exemple tous les deux mois – et consacrer ses travaux, sans à-côtés protocolaires, aux débats d'orientation et aux grandes décisions de l'Union.

Par ailleurs, le moment est venu de réfléchir à la mise en place d'un Conseil permanent des ministres. Ses membres, sortes de vice-premiers ministres, coordonneraient les questions européennes dans leur propre gouvernement national. (...)

Ces voies dessinent la perspective, à laquelle je suis favorable, d'une Constitution européenne. Celle-ci déterminerait l'organisation et le fonctionnement des institutions européennes (...). Il importe en même temps que cette démarche constitutionnelle exprime un acte politique fondamental : l'affirmation d'un projet commun, l'expression d'une ambition collective. Cette démarche serait d'abord, bien entendu, conduite par les gouvernements ; mais elle devrait aussi être l'affaire des citoyens. La Charte des droits fondamentaux serait au cœur de cette Constitution. A l'image de la méthode retenue avec succès pour élaborer la Charte, la préparation de cette Constitution pourrait être confiée au niveau européen à une Convention réunissant des représentants des différents acteurs de l'Union : Etats, Parlements nationaux, Parlement européen, société civile. Les décisions finales reviendraient aux Etats et seraient ratifiées par les peuples.

Parce que je ne suis pas un Européen tiède, je ne veux pas d'une Europe fade. L'Europe que j'aimerais construire est une Europe forte, consciente de son identité politique, respectueuse des peuples qui la composent, assumant ses responsabilités dans le monde, prête à supporter la charge de sa défense, déterminée à préserver son modèle équilibré de développement économique et social, décidée à définir en toute indépendance et à défendre avec opiniâtreté ses intérêts diplomatiques, industriels et commerciaux, attachée passionnément à sa diversité culturelle. L'édification de l'Europe exige de nous le meilleur : l'ambition et l'imagination dans la perspective, l'humilité et la ténacité dans l'effort.

J'ai la volonté de répondre, avec d'autres, à l'appel de l'Europe.